

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 05/09/2025

Date d'affichage : 15/09/2025

MA-DEL-2025-068

L'an **deux mil vingt cinq, le douze septembre**, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : M. Jean FAYETTE, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

OBJET : EVOLIS : demande de sortie

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la consultation des communes par le syndicat mixte d'aménagement durable EVOLIS 23 quant à l'avenir de son service "voirie". Il rappelle aussi la délibération MA-DEL-2025-053 du Conseil Municipal par laquelle la commune demande son retrait du syndicat.

Monsieur le Directeur d'EVOLIS a fait savoir que, pour que la demande de retrait soit validée, le Conseil Municipal aurait dû accepter les conditions de retrait, et particulièrement le montant à acquitter, estimé à 26 757 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme sa demande de retrait de la commune de Bénévent l'Abbaye
- accepte le montant de sa contribution de 26 757 €
- dit que la somme de 27 000 € a été inscrite en dépenses lors du vote de la décision modificative au budget général de la collectivité, décision confirmée dans la délibération MA-DEL-2025-067.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 15/09/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

